



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/KP/CMP/2007/L.1
13 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME
RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO**
Troisième session
Bali, 3-14 décembre 2007

Point 21 a) de l'ordre du jour
Conclusion des travaux de la session
**Adoption du rapport de la troisième session de la Conférence des
Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

**Projet de rapport de la troisième session de la Conférence des Parties
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

Rapporteur: M^{me} Karen Nicole Smith (Barbade)

Première partie: Délibérations

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour).....		
A. Allocution de bienvenue		
B. Autres déclarations.....		
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour).....		
A. Adoption de l'ordre du jour		
B. Élection au Bureau de membres de remplacement		
C. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires		

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

D.	Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	
III.	RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT (Point 3 de l'ordre du jour)	
IV.	RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 4 de l'ordre du jour)	
V.	QUESTIONS RELATIVES AU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE (Point 5 de l'ordre du jour)	
VI.	QUESTIONS RELATIVES À L'APPLICATION CONJOINTE (Point 6 de l'ordre du jour)	
VII.	RAPPORT DU COMITÉ DE CONTRÔLE DU RESPECT DES DISPOSITIONS (Point 7 de l'ordre du jour)	
VIII.	AMENDEMENT AU PROTOCOLE DE KYOTO INTÉRESSANT LA QUESTION DES PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS (Point 8 de l'ordre du jour)	
IX.	RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU RELEVÉ INTERNATIONAL DES TRANSACTIONS MIS EN PLACE AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 9 de l'ordre du jour)	
X.	COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION: NOTIFICATION ET EXAMEN (Point 10 de l'ordre du jour)	
XI.	DEUXIÈME EXAMEN DU PROTOCOLE DE KYOTO EN APPLICATION DE SON ARTICLE 9: PORTÉE ET CONTENU (Point 11 de l'ordre du jour)	
XII.	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 12 de l'ordre du jour)	
XIII.	FONDS POUR L'ADAPTATION (Point 13 de l'ordre du jour)	
XIV.	QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 14 de l'ordre du jour)	
XV.	QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 15 de l'ordre du jour)	
XVI.	QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES (Point 16 de l'ordre du jour)	

TABLE DES MATIÈRES (suite)

XVII. AUTRES QUESTIONS RENVOYÉES PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES À LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 17 de l'ordre du jour).....	
XVIII. RÉUNION DE HAUT NIVEAU (Point 18 de l'ordre du jour).....	
XIX. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS (Point 19 de l'ordre du jour)	
XX. QUESTIONS DIVERSES (Point 20 de l'ordre du jour).....	
A. Rapport du Président de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à sa deuxième session, sur l'atelier consacré à la proposition de la Fédération de Russie.....	
B. Proposition du Bélarus tendant à préparer la mise en œuvre de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto (décision 10/CMP.2) avant son entrée en vigueur.....	
XXI. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 21 de l'ordre du jour).....	

Annexes

DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES
PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE
DE KYOTO À SA TROISIÈME SESSION

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée par le secrétariat en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto¹, a été ouverte au Centre international de conférences de Bali (Indonésie) le 3 décembre 2007 par M. Rachmat Witoelar (Indonésie), Président de la CMP à sa troisième session.

A. Allocution de bienvenue

2. À l'occasion de l'ouverture de la treizième session de la Conférence des Parties et de la troisième session de la CMP, le Gouverneur de Bali, M. Dewa Made Beratha, a prononcé un discours.

3. Souhaitant à tous les représentants la bienvenue en Indonésie et sur l'île de Bali, le Gouverneur a dit qu'accueillir la Conférence était à la fois un honneur et, en raison de son ampleur, un défi. Il a noté que les effets néfastes des changements climatiques se feraient sentir même à Bali et il a exprimé l'espoir que la réunion donnerait lieu à des mesures concrètes et à une «feuille de route de Bali».

B. Autres déclarations

4. À la 1^{re} séance², le 3 décembre, des déclarations générales ont été faites par les représentants de l'Australie, du Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Portugal (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres)³ et l'Arabie saoudite.

5. À la même séance, le Président a déclaré que le Gouvernement indonésien s'était engagé à compenser l'«empreinte carbone» de la Conférence à Bali pour faire de celle-ci une manifestation positive sur le plan des émissions de CO₂.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

6. Pour l'examen de ce point à sa 1^{re} séance, le 3 décembre, la CMP était saisie d'une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2007/1). Cet ordre du jour avait été élaboré en accord avec le Président de la CMP à sa deuxième session, en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la vingt-sixième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et par les membres du Bureau.

¹ La CMP a tenu sa session parallèlement à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention. Les délibérations de la Conférence des Parties font l'objet d'un rapport distinct. Les éléments communs – allocutions de bienvenue, délibérations des réunions communes lors du débat de haut niveau – figurent dans les deux rapports.

² Les séances de la CMP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

³ La position exprimée dans cette déclaration et dans toutes les déclarations ultérieures faites par le Portugal au nom de la Communauté européenne et de ses États membres a été soutenue par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine.

7. Sur proposition du Président, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Élection au Bureau de membres de remplacement;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
 3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
 4. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
 5. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
 6. Questions relatives à l'application conjointe.
 7. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
 8. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
 9. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
 10. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: notification et examen.
 11. Deuxième examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9: portée et contenu.
 12. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
 13. Fonds pour l'adaptation.
 14. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
 15. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
 16. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007;
 - b) Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

17. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
18. Réunion de haut niveau.
19. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
20. Questions diverses:
 - a) Rapport du Président de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à sa deuxième session, sur l'atelier consacré à la proposition de la Fédération de Russie;
 - b) Proposition du Bélarus tendant à préparer la mise en œuvre de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto (décision 10/CMP.2) avant son entrée en vigueur;
 - c) Autres questions diverses.
21. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - b) Clôture de la session.

B. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

8. À la 1^{re} séance, le 3 décembre, le Président a rappelé que, selon le Protocole de Kyoto, tout membre du Bureau de la Conférence des Parties représentant une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'est pas partie au Protocole est remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci. Il a rappelé en outre qu'en l'occurrence aucun membre du Bureau ne représentait un État qui n'était pas partie au Protocole de Kyoto. L'élection du Bureau de la Conférence des Parties à sa treizième session n'étant pas encore terminée, cette question serait examinée lors d'une séance ultérieure.

[à compléter]

C. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

9. En présentant ce point à la 1^{re} séance, le 3 décembre, le Président a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2007/1. Il a noté que les organes subsidiaires seraient convoqués afin d'élaborer, avant la clôture de leur session le 11 décembre, des projets de décisions et de conclusions qui seraient soumis à la CMP.

10. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de renvoyer les questions ci-après aux organes subsidiaires pour examen et présentation de projets de décisions ou de conclusions:

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 8 Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions

- Point 9 Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto
- Point 10 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: notification et examen
- Point 12 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto
- Point 13 Fonds pour l'adaptation
- Point 14 Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- Point 16 a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

- Point 15 Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

11. La CMP a décidé de poursuivre ses travaux sur la base de la proposition faite par le Président.

12. Concernant le point 20 a) relatif à la proposition de la Fédération de Russie, le Président a noté que le Président de la CMP à sa deuxième session lui avait demandé de faire part, en son nom, de ses sincères remerciements à M. Michael Zammit-Cutajar (Malte), qui avait présidé l'atelier consacré à cette proposition, organisé le 11 mai 2006 à Bonn (Allemagne). Le Président de la CMP à sa deuxième session avait demandé au Président d'exprimer sa gratitude pour l'excellent rapport sur l'atelier, qu'il avait été très heureux d'approuver. Enfin, il avait prié le Président d'informer la CMP qu'il avait invité M. Zammit-Cutajar à présenter le rapport lors de l'examen de cette question par la CMP à sa troisième session.

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
(Point 2 d) de l'ordre du jour)

[à compléter]

**III. Rapports des organes subsidiaires et décisions
et conclusions qui en découlent**

(Point 3 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**IV. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements
des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto**

(Point 4 de l'ordre du jour)

[à compléter]

V. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre
(Point 5 de l'ordre du jour)

13. À sa 2^e séance, le 5 décembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2007/3 (Part. I et Part. II).

14. Dans son introduction, le Président a rappelé que le mécanisme pour un développement propre (MDP) était un mécanisme inédit de collaboration mondiale qui visait à atténuer les changements climatiques tout en encourageant un développement durable dans les pays en développement qui accueilleraient des projets au titre du MDP. La CMP examinerait bon nombre des éléments clés de ce mécanisme à sa troisième session.

15. À l'invitation du Président, le Président du Conseil exécutif du MDP, M. Hans Jürgen Stehr, a fourni un aperçu du rapport annuel du Conseil publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2007/3 (Part. I et Part. II), couvrant la période du 1^{er} novembre 2006 au 19 octobre 2007 et contenant les recommandations faites par le Conseil exécutif comme suite aux demandes de la CMP.

16. Le Président du Conseil exécutif a noté que 2007 avait été, pour le MDP, une autre année de croissance dépassant les prévisions de l'année antérieure. Se référant au rapport mentionné au paragraphe 15, au site Web du MDP et à d'autres sources, il a donné une idée de l'importance du MDP en citant les chiffres du document établi par le secrétariat concernant les investissements et les flux financiers⁴. Selon ce document, le montant des capitaux investis, ou devant être investis, dans des projets au titre du MDP enregistrés en 2006 était estimé à 7 milliards de dollars, et celui des capitaux investis, ou devant être investis, dans les projets incorporés dans la réserve de projets du MDP en 2006 à plus de 25 milliards de dollars. En comparaison, le montant total des investissements mobilisés dans le domaine des changements climatiques par le biais du Fonds pour l'environnement mondial depuis sa mise en place était de l'ordre de 14 milliards de dollars.

17. La réserve actuelle de quelque 2 800 activités de projet, dont près de 900 déjà enregistrées, devrait générer la délivrance de plus de 2,6 milliards d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE) d'ici à 2012. Le type et l'ampleur des activités envisagées dans ce porte-feuille de projets étaient très variables. Environ 60 % des activités correspondaient à des projets de faible ampleur, n'atteignant pas la limite de 60 000 tonnes par an. Depuis 2007, la part des fonds provenant des URCE permettait à l'administration du MDP de s'autofinancer et le Conseil exécutif disposait désormais des ressources nécessaires pour procéder à un examen approfondi des projets soumis pour enregistrement et délivrance. Même si le nombre des dossiers examinés s'était accru, une telle évolution ne devait pas être interprétée comme une marque de défiance à l'égard des entités opérationnelles désignées.

18. Le Président du Conseil exécutif a déclaré qu'il s'agissait désormais pour celui-ci de passer du contrôle des dossiers à une conception commune des méthodes, des outils, de leur application et des normes de qualité. Il fallait donc développer les échanges, sous de nouvelles formes, avec les entités opérationnelles désignées. Le Conseil avait rencontré le Président du Forum des entités opérationnelles désignées lors de ses propres réunions, à l'occasion de l'atelier annuel commun de coordination et avant la troisième session de la CMP, et des accords s'étaient dégagés concernant les possibilités d'intensifier en 2008 le dialogue entre le Conseil exécutif et le Forum. Le manuel de validation et de vérification du MDP, à paraître au début de 2008, contribuerait grandement à faciliter ce dialogue.

19. Notant que le succès du MDP posait également un défi du point de vue de la gestion, le Président du Conseil exécutif a souligné que, dans la répartition des ressources, un juste équilibre devait être trouvé, entre le volume de travail à assumer dans l'immédiat et les mesures à prendre à plus long terme pour introduire des améliorations en matière de gouvernance et de système. Le Conseil avait, dans son précédent plan de gestion, concentré son attention sur la capacité opérationnelle, mais le plan actuel devait aussi prévoir les capacités de gestion et d'appui à mettre en place pour l'avenir. L'orateur a rappelé que la CMP, à sa deuxième session, avait prié le Conseil exécutif de lui faire savoir s'il était en mesure

⁴ *Investment and Financial Flows to Address Climate Change*, consultable à l'adresse:

http://unfccc.int/files/essential_background/background_publications_htmlpdf/application/pdf/pub_07_financial_flows.pdf.

de faire face à la croissance exponentielle du volume de travail avec la structure de gouvernance actuelle. Comme suite à cette demande, le Conseil avait renforcé le rôle fonctionnel du secrétariat dans les travaux préparatoires et mis en place des mesures de gestion et de contrôle de la qualité. Les membres suppléants participaient pleinement aux travaux du Conseil exécutif et assumaient également les responsabilités communes.

20. D'autres mesures telles que la sélection et les conditions de travail des membres et des membres suppléants du Conseil exécutif débordaient le cadre des prérogatives du Conseil. Les membres devaient posséder les compétences professionnelles et normatives nécessaires pour superviser un mécanisme de marché de la taille du MDP, de portée mondiale et couvrant de multiples secteurs. Les membres consacraient beaucoup de temps à leurs fonctions et continueraient de le faire, sans percevoir de rémunération ni d'indemnité. Le Président du Conseil a noté qu'il incombait aux Parties de faire en sorte que les membres du Conseil continuent de disposer du cadre d'action voulu pour s'acquitter de leurs tâches d'une manière durable.

21. L'orateur a fait observer que la question de l'équilibre régional des activités de projet au titre du MDP demeurerait fort complexe en raison de divers facteurs sur lesquels le Conseil n'avait aucune prise. Celui-ci avait néanmoins élaboré une série de recommandations à l'intention de la CMP. Par ailleurs, le Conseil exécutif suivait de près l'état d'avancement des travaux se rapportant au Cadre de Nairobi⁵. Le «bazar» du MDP, un portail Web permettant de rapprocher les besoins d'information des concepteurs de projets, des experts et des acquéreurs d'URCE, avait été lancé en septembre 2007; des ressources étaient prévues pour procéder régulièrement à des améliorations.

22. Le Conseil avait, en 2007, apporté son concours à deux réunions du Forum des autorités nationales désignées au titre du MDP et les contributions de Parties visées à l'annexe I de la Convention avaient permis d'en financer une troisième. De telles réunions offraient un cadre pour des échanges de connaissances ainsi que la possibilité, pour les autorités nationales désignées, de communiquer avec le Conseil exécutif, les entités opérationnelles désignées, les experts participant aux examens et le secteur privé. Le Conseil escomptait que d'autres possibilités d'interaction se présenteraient en 2008.

23. Le Conseil exécutif avait mis en place le programme d'activité prescrit par la CMP à sa deuxième session en vertu de la décision 1/CMP.2. Le premier programme de ce type, visant à fournir au Bangladesh des systèmes alimentés à l'énergie solaire dans les habitations, en était au stade de la validation. Si elle faisait ses preuves, la notion de programme d'activité poserait un nouveau défi. Le Président du Conseil a noté que celui-ci avait décidé de se mettre en rapport avec les milieux spécialisés dans le microfinancement pour étudier les possibilités de combiner ce mode de financement avec le programme d'activité du MDP.

24. Le Conseil continuerait à s'attacher à s'acquitter du mieux qu'il pouvait de ses fonctions de supervision, en particulier grâce à des initiatives propres à assurer: 1) le sérieux et l'efficacité des évaluations des réductions d'émissions; 2) la compréhension en général, par les parties prenantes du MDP, de ses processus et de ses critères; 3) la transparence dans les processus de prise de décisions; et 4) la cohérence et la prévisibilité. Le Conseil comptait affiner ce système pour permettre aux Parties d'incorporer le MDP dans le régime de l'après-2012.

25. Le Président du Conseil exécutif a conclu en remerciant les membres du Conseil, en particulier le Vice-Président et les membres qui avaient fait office de président et de vice-président de groupes d'étude et de groupes de travail, de leur soutien et de leurs importantes contributions aux réalisations du Conseil au cours de la période considérée, de même que les participants aux projets, les autorités nationales

⁵ http://cdm.unfccc.int/Nairobi_Framework/index.html.

désignées, les entités opérationnelles et autres acteurs de leur appui constant et de leurs observations constructives concernant le fonctionnement du MDP.

26. À la suite du rapport du Président du Conseil, des déclarations ont été faites par les représentants de 34 Parties, dont des représentants parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement et des pays les moins avancés. Des déclarations ont également été faites par un État ayant le statut d'observateur et par un représentant de l'International Emissions Trading Association (IETA) au nom d'organisations non gouvernementales du monde des affaires et des milieux professionnels.

27. Le Président a déclaré que, pour prendre acte du travail accompli par le Conseil exécutif et guider ses travaux futurs, la CMP à sa troisième session devrait adopter une décision. La CMP a donc décidé de constituer un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour, coprésidé par M. John Kilani (Qatar) et M. Georg Borsting (Norvège).

28. Le Président a également rappelé aux Parties que la CMP aurait à élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Conseil exécutif du MDP. M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana) poursuivrait des consultations sur la question. Il a été rappelé aux Parties que les candidatures devraient être soumises par écrit par les mandants qui ne l'avaient pas encore fait.

[à compléter]

VI. Questions relatives à l'application conjointe

(Point 6 de l'ordre du jour)

29. À sa 2^e séance, le 5 décembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2007/4 (Part. I et Part. II).

30. Le Président a rappelé que l'application conjointe en vertu de l'article 6 du Protocole de Kyoto prévoyait, pour des Parties visées à l'annexe I qui avaient pris un engagement inscrit à l'annexe B du Protocole de Kyoto, la possibilité d'acquérir des unités de réduction des émissions découlant de projets accueillis par toute autre Partie ayant le même statut, visant à réduire les émissions ou à renforcer les absorptions de gaz à effet de serre.

31. À l'invitation du Président, la Présidente du Comité de supervision de l'application conjointe, M^{me} Fatou Gaye, a donné un aperçu du rapport du Comité publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2007/4 (Part. I et Part. II). Elle a en outre appelé l'attention sur les tâches que le Comité avait accomplies jusqu'à sa dernière réunion et au cours de celle-ci, qui s'était achevée le 27 novembre 2007.

32. Au cours de l'année écoulée, le Comité de supervision avait axé son action sur la gestion du cycle des projets et le processus d'agrément. Cent descriptifs de projet avaient été soumis et affichés sur le site Web consacré à l'application conjointe et deux décisions concernant des descriptifs de projet qui devaient faire l'objet d'un examen par le Comité de supervision avaient été soumises et publiées. M^{me} Gaye a noté que, pendant la période considérée, le Comité de supervision s'était occupé en priorité de l'agrément des entités indépendantes, conscient que la première période d'engagement allait bientôt commencer. La première série de recommandations du Groupe de l'agrément concernant l'agrément des entités indépendantes était attendue en 2008.

33. M^{me} Gaye a insisté sur le fait que les Parties contribuaient au fonctionnement de l'application conjointe. Trente Parties visées à l'annexe I avaient fourni au secrétariat des informations sur leurs points de contact nationaux. Vingt et une de ces Parties avaient également fourni des informations sur leurs lignes directrices et procédures nationales pour l'agrément de projets relatifs à l'application conjointe.

M^{me} Gaye a invité les Parties souhaitant participer aux projets d'application conjointe qui n'avaient pas encore fourni cette information à la communiquer.

34. Évoquant les défis futurs, la Présidente a indiqué que le prochain exercice biennal serait marqué par l'avancée continue du processus d'agrément et les opérations liées aux projets. Ces défis seraient notamment: 1) une charge de travail importante concernant l'agrément des entités indépendantes; 2) une augmentation des travaux en rapport avec les décisions; 3) la poursuite de l'examen des procédures de la deuxième filière et le processus d'agrément; 4) l'augmentation des interactions avec les entités indépendantes candidates ou agréées; 5) la poursuite des interactions avec les points de contact nationaux des Parties; 6) la fourniture de plus d'informations au sujet de l'application conjointe; et 7) le réexamen des ressources afin de s'assurer que le Comité de supervision et le secrétariat pouvaient continuer d'assurer le soutien nécessaire du processus de l'application conjointe.

35. Tout en exprimant la gratitude du Comité de supervision aux Parties qui avaient contribué au financement des activités du Comité, M^{me} Gaye a noté que le Comité n'avait pas reçu en 2006-2007 tous les fonds prévus dans le plan de gestion de l'application conjointe, ce qui avait entraîné des retards dans le recrutement du personnel de secrétariat du Comité. Faisant valoir que le plan de gestion soumis à la CMP était modeste et réaliste, M^{me} Gaye a souligné qu'il était très important de réunir suffisamment de ressources pour appliquer le plan de gestion dans son intégralité et a demandé que les Parties versent leurs contributions au plus tôt. Elle a relevé que, même avec les redevances, le Comité de supervision ne serait pas financièrement autonome jusqu'en 2010, au plus tôt. Le Comité de supervision a recommandé que la CMP examine attentivement sa situation financière et prenne des mesures appropriées.

36. En conclusion, la Présidente a remercié tous les participants à des projets, les acteurs et les Parties qui avaient soutenu l'application conjointe, ainsi que les membres et membres suppléants du Comité de supervision, en particulier le Coprésident, qui avaient beaucoup contribué au succès du Comité pendant la période considérée. Elle a également remercié le secrétariat de ses efforts et de son soutien au cours de l'année écoulée.

37. Après la présentation du rapport par la Présidente du Comité de supervision, la parole a été donnée au secrétariat qui a fait une déclaration sur des questions plus vastes liées à l'application conjointe. Un représentant du secrétariat a noté que les Parties qui accueilleraient des projets de la première filière étaient tenues de rendre publiques les informations concernant leurs projets. Le secrétariat aurait besoin que la CMP lui donne de nouvelles directives sur les moyens à utiliser, et jusqu'à quel point, pour faciliter la publication de ces informations. Dans ce contexte, il serait peut-être bon aussi d'envisager des directives sur la communication efficace d'informations sur les projets au relevé international des transactions, étant donné qu'il est nécessaire d'avoir un identificateur par projet. Le représentant du secrétariat a indiqué que les Parties souhaiteraient peut-être envisager de donner au secrétariat de nouvelles indications au sujet de ces questions.

38. Les représentants de quatre Parties ont fait des déclarations, et l'un d'entre eux a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Un représentant de l'IETA a fait une déclaration au nom d'organisations non gouvernementales des secteurs commercial et industriel.

39. Le Président a déclaré que, pour prendre acte des travaux accomplis et indiquer dans quel sens poursuivre l'action engagée, il conviendrait que la CMP adopte une décision à sa troisième session. Sur sa proposition, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour, coprésidé par M. József Feiler (Hongrie) et M. Agyemang-Bonsu. Le Président a également rappelé aux Parties que la CMP aurait à élire plusieurs membres et membres suppléants du Comité de supervision. M. Agyemang-Bonsu engagerait des consultations sur la question. Le Président a rappelé aux Parties que les candidatures devaient être soumises par écrit par les mandants qui ne l'avaient pas encore fait.

[à compléter]

VII. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 7 de l'ordre du jour)

40. À sa troisième séance, le 5 décembre, la CMP a examiné le document FCCC/KP/CMP/2007/6, contenant le deuxième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions, qui apporte des informations sur les activités du Comité au cours de sa deuxième année d'existence, allant du 9 septembre 2006 au 7 septembre 2007. Le Président a invité le coprésident du Comité de contrôle et le président de son groupe de l'application, M. Raúl Estrada Oyuela, à présenter le rapport.

41. M. Estrada a noté que, pendant la période considérée, le Comité de contrôle du respect des dispositions avait, avec l'appui du secrétariat, renforcé ses modalités et procédures afin de: 1) satisfaire aux prescriptions du Protocole; 2) rendre ses opérations plus transparentes en diffusant ses réunions sur le Web (en direct et à la demande sur le site Web de la Convention); et 3) limiter ses dépenses de fonctionnement en utilisant des moyens électroniques de communication et en réduisant le nombre de réunions qu'il tenait chaque année.

42. Le Comité a demandé à la CMP: 1) d'adopter des critères bien précis qui lui permettraient d'orienter ses travaux lorsque les Parties soumettent en retard leur quatrième communication nationale et les informations supplémentaires prévues au paragraphe 2 de l'article 7 du Protocole de Kyoto (quatrième communication nationale et information supplémentaire); 2) d'accorder les moyens nécessaires pour prendre en charge les experts qui analysent les informations et les rapports soumis par les Parties au titre du Protocole de Kyoto; 3) de faire en sorte que les ressources suffisent pour garantir l'indépendance des membres du Comité de contrôle du respect des dispositions; et 4) d'accélérer l'octroi de l'immunité aux membres des organes créés au titre du Protocole.

43. Au cours de la quatrième réunion de la plénière du Comité de contrôle du respect des dispositions, tenue du 5 au 7 septembre 2007, les membres et membres suppléants avaient prêté serment, conformément au texte approuvé à la deuxième session de la CMP. Ils s'étaient clairement engagés à garantir le caractère confidentiel des sujets qu'ils traiteraient et des conflits éventuels d'intérêts. La plénière avait également reçu du secrétariat des informations concernant des retards dans la soumission des quatrième communication nationale et des informations supplémentaires.

44. La plénière avait reçu les rapports d'examen des rapports initiaux⁶ de l'Autriche, de la Hongrie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse. Les équipes d'experts chargées des examens n'avaient pas indiqué de questions de mise en œuvre dans ces rapports. Au cours de son débat sur ce point, le groupe de l'application avait considéré la question de l'admissibilité rapide et les effets des dispositions du Protocole relatives à l'application conjointe, au MDP et aux échanges de droits d'émission sur la base du texte des annexes aux décisions ci-après: décision 3/CMP.1, annexe, paragraphe 32, décision 9/CMP.1, annexe, paragraphe 22, et décision 11/CMP.1, annexe, paragraphe 3. Comme aucune équipe d'experts n'avait indiqué de questions de mise en œuvre et considérant que les systèmes de transfert des crédits créés en vertu du Protocole existaient déjà, M. Estrada avait proposé que le groupe de l'application informe le secrétariat qu'il n'examinait aucune question de mise en œuvre. Si cette suggestion n'avait pas été acceptée par le groupe de l'application, seize mois devraient s'écouler avant la conclusion de l'admissibilité initiale.

45. Après la quatrième réunion de la plénière, le secrétariat avait transmis aux membres et membres suppléants les rapports sur l'examen des rapports initiaux du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de la Lituanie, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de la

⁶ Rapports pour faciliter le calcul de la quantité attribuée à une Partie visée à l'annexe I conformément aux paragraphes 7 et 8 du Protocole de Kyoto, et démontrer qu'elle est à même de comptabiliser les émissions et la quantité attribuée.

République tchèque, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Suède; aucun n'avait fait état de questions relatives à la mise en œuvre.

46. S'agissant des ressources indispensables pour les travaux du Comité de contrôle du respect des dispositions, M. Estrada a pris bonne note des contributions versées par la Belgique, l'Espagne, la Finlande, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suisse pour l'exercice biennal 2006-2007.

47. Dans les paragraphes 22 et 23 du deuxième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions, mentionné plus haut dans le paragraphe 40, la plénière du Comité avait noté avec préoccupation que certaines Parties qui avaient pris des engagements chiffrés de limitation et de réduction des émissions n'avaient pas encore fait parvenir leur quatrième communication nationale avec les informations supplémentaires. M. Estrada a demandé à la CMP d'indiquer au Comité s'il devait prendre des mesures particulières lorsque le secrétariat lui signalait des retards dans la soumission des rapports des Parties.

48. M. Estrada a rappelé que le Comité attendait des équipes d'experts des rapports de qualité soumis dans les délais prévus. Le Comité, dans son deuxième rapport annuel, s'était déclaré préoccupé par l'éventualité que les experts ne reçoivent pas un appui suffisant pour participer aux examens à l'avenir. M. Estrada a souligné que des ressources étaient nécessaires pour former de nouveaux experts et a relevé que ces experts auraient à jouer un plus grand rôle à l'avenir.

49. M. Estrada a fait observer qu'il existait une contradiction entre le fait que les membres et membres suppléants du Comité avaient été élus à titre personnel, d'une part, et le soutien qu'ils recevaient de leur gouvernement s'ils ne pouvaient prétendre à un financement en vertu des pratiques actuelles concernant une aide financière pour participer aux réunions du Comité, d'autre part. Le Comité avait soumis à la CMP des propositions concernant cette question dans les paragraphes 26 et 27 de son deuxième rapport annuel.

50. Après le présentation du rapport, un représentant d'une Partie a fait une déclaration au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

51. Le Président a dit qu'il conviendrait que la CMP adopte une décision sur ce point de l'ordre du jour. Sur sa proposition, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour, coprésidé par M. Denis Langlois (Canada) et M. Eric Mugurusi (République-Unie de Tanzanie), en vue de conclure le débat dès que possible au cours de la deuxième semaine de la session.

52. Le Président a rappelé aux Parties que la CMP aurait à élire à la session en cours des membres et membres suppléants du Comité pour pourvoir les postes vacants dans les groupes de la facilitation et de l'application. M. Agyemang-Bonsu engagerait des consultations sur la question. Le Président a rappelé aux Parties que les candidatures devaient être soumises par écrit pendant les consultations qui auraient lieu à cet effet.

[à compléter]

VIII. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions

(Point 8 de l'ordre du jour)

[à compléter]

IX. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto

(Point 9 de l'ordre du jour)

X. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: notification et examen

(Point 10 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XI. Deuxième examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9: portée et contenu

(Point 11 de l'ordre du jour)

53. Pour l'examen de ce point à sa deuxième séance, le 5 décembre, la CMP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2007/MISC.1 et Add.1 et 2 et FCCC/KCP/CMP/2007/INF.1.

54. Le Président a rappelé que conformément au paragraphe 2 de l'article 9 du Protocole de Kyoto, le premier examen avait eu lieu à la deuxième session du CMP. Il a également rappelé que la CMP, par sa décision 7/CMP.2, avait décidé que le deuxième examen aurait lieu à sa quatrième session. Elle est également convenue d'examiner la portée et le contenu de cet examen au cours de cette session.

55. Après avoir signalé qu'une issue réussie de l'examen de ce point de l'ordre du jour était indispensable au succès de l'ensemble de la session, le Président a invité les Parties à s'exprimer.

56. Des déclarations ont été faites par les représentants de 24 Parties, dont des représentants parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, de la Communauté européenne et de ses États membres, ainsi que de l'Alliance des petits États insulaires en développement. Un État observateur a fait une déclaration au nom du Groupe composite.

57. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour, coprésidé par M. Adrian Macey (Nouvelle-Zélande) et M. Raphael de Azeredeo (Brésil) afin de poursuivre l'examen de la question. Le Président a demandé au groupe d'élaborer une décision sur la portée et le contenu du deuxième examen et d'étudier les préparatifs nécessaires en 2008 en vue d'entreprendre l'examen à la fin de cette année.

58. Le Président a invité le groupe, lorsqu'il élaborera cette décision, de garder présent à l'esprit les travaux que doit entreprendre le Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, concernant en particulier l'analyse des moyens d'atteindre les objectifs d'atténuation des Parties visées à l'annexe I et des manières de renforcer leur efficacité et leur contribution au développement durable. Il a demandé au groupe d'agir en bon stratège afin d'éviter les doubles emplois et de faire preuve d'efficacité.

[à compléter]

XII. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 12 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XIII. Fonds pour l'adaptation

(Point 13 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**XIV. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3
du Protocole de Kyoto**

(Point 14 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**XV. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2
du Protocole de Kyoto**

(Point 15 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XVI. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 16 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**XVII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à
la Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

(Point 17 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XVIII. Réunion de haut niveau

(Point 18 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XIX. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 19 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XX. Questions diverses

(Point 20 de l'ordre du jour)

**A. Rapport du Président de la Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto, à sa deuxième session, sur l'atelier
consacré à la proposition de la Fédération de Russie
(Point 20 a) de l'ordre du jour)**

59. Pour l'examen de ce point à sa 3^e séance, le 5 décembre, la CMP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2007/MISC.2 et Add.1 et 2 et FCCC/KP/CMP/2007/INF.2.

60. En introduisant ce point le Président a rappelé que la CMP avait, à sa deuxième session, prié son président d'organiser un atelier pendant les sessions de mai 2007 pour étudier et préciser le champ et les incidences de la proposition de la Fédération de Russie tendant à élaborer des modalités appropriées pour permettre aux Parties au Protocole de Kyoto d'adopter des engagements volontaires. Il a également rappelé que le Président de la CMP lui avait demandé à cette deuxième session d'adresser de sincères remerciements à M. Zammit-Cutajar, qui avait présidé l'atelier, et de lui exprimer sa gratitude pour le rapport sur l'atelier, qu'il avait été heureux d'approuver. Le Président de la CMP avait, à la deuxième session, invité M. Zammit-Cutajar à présenter le rapport lorsque la CMP examinerait ce point à sa troisième session.

61. M. Zammit-Cutajar a noté que l'atelier avait offert une heureuse occasion d'un premier échange sur le fond de la proposition. L'atelier avait contribué à préciser la signification et les ramifications possibles de la proposition et encouragé un échange de vues animé et informel qui avait permis de discerner des points de convergence et de divergence. Les Parties avaient exprimé leurs vues sur deux éléments de la proposition: 1) l'élément relatif à la procédure – c'est-à-dire la simplification des procédures d'adhésion à l'annexe I de la Convention et à l'annexe B du Protocole de Kyoto; et 2) l'élément de fond – qui consistait à étudier de nouvelles formes d'engagement pour les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I). Les Parties avaient également étudié comment il serait possible d'approfondir l'examen de ces éléments de la proposition, le cas échéant.

62. Aucune objection de principe n'avait été perçue au cours du débat de l'atelier sur l'idée d'une simplification des procédures mais une divergence de vues était clairement apparue concernant de nouvelles formes potentielles d'engagement pour les Parties non visées à l'annexe I. Alors que certaines Parties estimaient qu'il valait la peine d'approfondir l'examen de cet élément de la proposition, d'autres avaient souligné qu'un examen plus poussé était inutile. Des avis avaient été exprimés concernant la manière dont cet examen pourrait être envisagé. Ils avaient été plus articulés pour ce qui était des aspects relatifs à la procédure. Un participant avait recommandé à l'attention des Parties le précédent créé par le Protocole de Göteborg à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance⁷, qui – comme le Protocole de Kyoto – contient une annexe avec la liste des Parties et leur plafond d'émission, mais prévoit une procédure simple pour ajouter de nouvelles Parties à la liste.

63. M. Zammit-Cutajar a noté que, depuis la publication du rapport de l'atelier au début du mois d'août, un grand nombre de Parties avaient communiqué leurs vues, qui étaient reprises dans les documents FCCC/KP/CMP/2007/MISC.2 et Add.1 et 2. Le résumé des vues exprimées au cours de l'atelier, tel qu'il apparaît dans le rapport de l'atelier, devait donc être rapproché des vues exprimées dans les communications soumises ultérieurement par les Parties.

64. Après la présentation du rapport par M. Zammit-Cutajar, des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États

⁷ Protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.

membres. Un représentant d'un État observateur a fait une déclaration au nom du Groupe composite. Une déclaration a également été faite par un représentant de Greenpeace au nom de Climate Action Network.

65. Après avoir entendu les déclarations, la CMP a invité M. Djismun Kasri (Indonésie) à s'adresser aux Parties et à conseiller le Président au sujet de cette question dès que possible au cours de la deuxième semaine de la session.

[à compléter]

B. Proposition du Bélarus tendant à préparer la mise en œuvre de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto (décision 10/CMP.2) avant son entrée en vigueur
(Point 20 b) de l'ordre du jour

66. Pour l'examen de ce point à sa 3^e séance, le 5 décembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2007/7.

67. À l'invitation du Président, un représentant du Bélarus a fait une déclaration au titre de ce point, qui a été suivie par les déclarations des représentants de trois Parties, dont l'un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

68. Sur proposition du Président, la CMP a invité M. Mark Berman (Canada) à engagé des consultations informelles sur cette question et à lui rendre compte au cours de la deuxième semaine de la session.

[à compléter]

XXI. Conclusion des travaux de la session

(Point 21 de l'ordre du jour)

[à compléter]

Annexes

[à compléter]

DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT
COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO À SA TROISIÈME SESSION

[à compléter]
